



REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE  
AUPRES DE L'O.S.C.E

**Intervention de Maxime Lefebvre, Ambassadeur,  
Représentant permanent de la France auprès de l'OSCE  
au Conseil permanent du 28 novembre 2013  
en réponse au rapport de la Représentante pour la liberté des média,  
Mme Dunja Mijatovic**

Monsieur le Président,

Puisque mon pays a été cité dans le débat, je souhaite ajouter une intervention nationale à la déclaration de l'Union européenne à laquelle je souscris entièrement.

La France remercie Mme Dunja Mijatovic, représentante pour la liberté des médias, et la félicite chaleureusement pour son action en faveur de la liberté de la presse et de la protection des journalistes.

1) Qu'ils soient journalistes, blogueurs, reporters de guerre ou personnels associés, ce sont ces personnes qui chaque jour nous aident à mieux comprendre le monde et ses évolutions, et à faire vivre la démocratie. La liberté d'expression doit être respectée partout et dans toutes les formes de médias. Il est de notre responsabilité à tous d'œuvrer pour assurer le plein exercice de cette liberté, notamment à l'OSCE où nous disposons d'un acquis important et d'une institution unique tout spécialement dédiée à la liberté des médias.

2) S'agissant des points sur lesquels mon pays a été cité dans le rapport présenté ce matin, et plus particulièrement de la fusillade intervenue le 18 novembre dernier dans les locaux du journal Libération à laquelle les Etats-Unis ont fait référence, l'auteur présumé de ses tirs a été arrêté le 21 novembre par les forces de l'ordre et mis en examen par un juge d'instruction. Déjà condamné pour une affaire de fusillade en 1994, les mobiles exacts de ses actes seront établis durant l'instruction.

Nous avons eu l'occasion d'échanger avec la représentante sur ces points et notre réponse est fidèlement reflétée dans son rapport. Nous nous félicitons de ces échanges qui participent pleinement au renforcement de la liberté de la presse, pilier fondamental de la démocratie.

3) La liberté d'expression passe aussi à nos yeux par la protection des sources des journalistes. A cette fin, un projet de loi a été proposé dans mon pays en juin 2013 et est en cours de discussion au parlement. Tout comme la lutte contre les campagnes d'intimidation et toutes formes de violences contre les journalistes, garantir la confidentialité des sources est un enjeu majeur pour la liberté de la presse.

4) En conclusion, je souhaiterais revenir sur l'adoption par consensus, par la troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, de la résolution sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité (26 novembre).

Je voudrais citer la déclaration que notre Ministre des affaires étrangères, Laurent Fabius, a publiée en réaction à l'adoption de ce texte :

« Je salue l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies d'une résolution sur la sécurité des journalistes. Elle appelle les États à prévenir les violences exercées contre les journalistes, dans le respect de leur indépendance, et à lutter contre l'impunité de leurs auteurs.

À l'initiative de la France, la résolution fait du 2 novembre la "Journée Internationale pour mettre fin à l'impunité des crimes contre les journalistes". La date a été choisie en hommage à Ghislaine Dupont et à Claude Verlon, assassinés au Mali le 2 novembre 2013. Il nous appartient de tout faire, en leur mémoire, pour que de tels crimes contre la liberté fondamentale d'informer et d'être informé ne restent pas impunis. »

Je voudrais saisir cette occasion, Monsieur le Président, pour lancer un appel solennel à l'ensemble des délégations réunies autour de cette table. Nous sommes tous, je l'espère, attachés au rôle et à la crédibilité de cette Organisation. Il serait incompréhensible, alors que le texte de New York vient d'être adopté par consensus, que nous ne parvenions pas à adopter au Conseil ministériel de Kiev, la semaine prochaine, la décision qui est en cours de négociation sur la protection des journalistes.

Merci, Monsieur le Président.